



[www.fdsea74.com](http://www.fdsea74.com)

Maison de l'Agriculture – 52 avenue des Iles - 74994 Annecy Cedex 9  
04.50.88.18.86

Annecy, le 10 avril 2007

## **Congrès FNSEA à Marseille : Vite, une Europe sanitaire, sociale et environnementale !**

*Joseph Favre, le président de la FDSEA de Haute-Savoie a suivi et participé aux travaux du congrès de la FNSEA. À la tête de sa délégation, il a exprimé les craintes des agriculteurs de montagne et de piémont, inquiets de voir les handicaps naturels moins compensés.*



**•Vous êtes intervenu dans le cadre du huis clos du congrès pour dire vos inquiétudes devant l'évolution que connaît la politique de montagne. Quelles sont vos craintes ?**

« Chacun sait que nous sommes entrés dans un partage des soutiens à l'agriculture et un glissement entre les deux piliers de la Pac. Notre crainte est de voir le deuxième pilier banalisé et accessible à tous, alors que nos régions ne peuvent que très marginalement accéder au premier pilier. Dans ces conditions, les régions à vocation herbagère qui n'ont pas d'autres choix agro-climatiques que de produire de l'herbe risquent de perdre cette spécificité. En réalité, la prime à l'herbe (PHAE) est pour nos régions à handicaps naturels le pendant légitime des compensations accordées au maïs ensilage en plaine. Le risque, c'est que le gros de l'enveloppe de la prime à l'herbe soit délocalisé hors les zones comme les nôtres qui n'ont pas d'autres choix que de produire de l'herbe.

**Joseph Favre, président de la FDSEA de Haute-Savoie : « Peu à peu, nous sentons que la politique de la montagne et de piémont n'est plus tout à fait une priorité »**

Avec les DPU, les compensations du premier pilier ont été sanctuarisées, Nous demandons que la prime à l'herbe reste dans les territoires qui tirent l'essentiel de leur production de l'herbe. C'est pour cette raison que nous demandons, avec la commission montagne de la FNSEA, que son versement soit réservé à ceux qui ont un taux de spécialisation herbe de 70 %. Sans quoi, le risque de voir passer le nombre d'hectares primables en France, dans une enveloppe budgétaire figée, de 3,5 millions à 4,5 millions d'hectares est considérable. Dans ces conditions, les bénéficiaires actuels de la PHAE pourraient voir leur compensation herbagère diminuer et ça, c'est inacceptable ! C'est ce débat que nous voulons faire avancer dans le cadre de la FNSEA et que nous avons, une nouvelle fois, posé à Marseille ».

• **Avec cette question de la prime à l'herbe se pose également celle des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN). Quelle est l'actualité de ce dossier ?**

« En 2002, à Clermont-Ferrand, le ministre de l'Agriculture de l'époque, Hervé Gaymard, nous a annoncé une revalorisation de 50 % des 25 premiers hectares et nous avons été les premiers à nous féliciter de cette décision. Cinq ans après, nous avons obtenu 35 % de revalorisation. Il manque donc 15 % par rapport à l'engagement pris.

Certes, le ministre a changé mais pour nous la parole de l'État est sacrée et, au cas d'espèce, elle n'a pas été respectée. D'autant que nous sentons bien que les choses sont aujourd'hui bloquées. Insidieusement on nous fait remarquer que l'Europe pourrait s'y opposer. Bref, on nous prépare déjà à ce que l'engagement ministériel ne soit que partiellement tenu. Ce n'est pas admissible »

• **Un troisième dossier vous préoccupe, c'est celui de l'aide aux matériels de montagne. Que redoutez-vous ?**

« Cette enveloppe financière destinée à compenser les surcoûts de mécanisation en montagne doit faire l'objet d'un combat permanent. Lorsque le Premier ministre, Dominique de Villepin, est venu en Haute-Savoie, il s'est engagé à abonder cette ligne de deux millions d'euros pour 2006. Son ministre de l'Agriculture, Dominique Bussereau, de passage en Savoie, a confirmé cette enveloppe.

Mais, pour 2007, les règles d'accès à cette mesure ont été modifiées et désormais l'agriculteur ne pourrait élargir à cette aide que pour un seul matériel, sur la période comprise entre 2007 et 2012. En réalité, on nous met une enveloppe financière dont l'utilisation est tellement restrictive qu'on sera dans l'impossibilité de la consommer. Or, chacun sait ce qu'il advient des enveloppes budgétaires non consommées : elles sont peu à peu réduites pour, finalement, disparaître. Je pourrais vous parler des investissements bâtiments d'élevage ou des prêts bonifiés pour lesquels la montagne n'est plus traitée comme une zone où la pratique de l'agriculture y est plus difficile qu'ailleurs ».

• **Quels enseignements tirez-vous de ces renoncements publics ?**

« De nombreux signes nous montrent que les politiques de la montagne et des zones difficiles, avec leurs différents niveaux de handicaps naturels, ne sont plus prioritaires. C'est une tendance lourde devant laquelle il faut se mobiliser syndicalement pour relancer cette politique de la montagne aujourd'hui en panne.

On sait aussi, que la reconstruction de cette politique de la montagne sera l'œuvre, dans le cadre de la FNSEA, des montagnards et des agriculteurs des territoires à handicaps naturels et nous avons la ferme intention de nous mobiliser pour défendre nos agriculteurs, nos produits et nos territoires ».